



## ARCENS – INFOS

### 2ème trimestre 2019

**Le 7 avril :** la chorale, « Les petites notes de Rochebonne » de Saint Martin de Valamas ainsi que la chorale « Les mélodies du Chiniac » de Saint Agrève, ont offert, au nombreux public, un moment de joie et de partage par des magnifiques chants à l'Eglise d'Arcens, très appréciée par sa sonorité, si particulière.



**Le 14 avril :** l'association « Musik'Passion » a organisé l'ultime thé dansant de l'hiver. Des nombreux danseurs ont répondu présents et se sont donné rendez-vous à l'automne. Les bénéfices de cette après-midi dansante seront, comme habituellement, reversés au profit de la ligue contre le cancer.



**Le 3 mai** : l'association ARCADE, a invité Monsieur Jean ALLIGIER d'Arcens, membre du club Alpin d'Annonay, pour la présentation d'un diaporama sur son trek dans les montagnes équatoriales. Ce marcheur intrépide, et intarissable sur les magnifiques randonnées qu'il effectue, a répondu aux nombreuses questions de l'auditoire.



**Le 4 & 5 mai** : l'association « les Cavalières d'Arcens » a effectué sa randonnée annuelle « avec son cheval » sur deux jours. Une quinzaine de participants à cette belle balade équestre sont partis du hameau d'Issas pour une excursion jusqu'au pied du Mézenc. Ils ont passé la nuit au gîte de « Médille » et ont pu déguster un repas du terroir. Les chevaux ont également apprécié cette nuitée de repos en altitude.





**Le 7 Juin** : Les élèves de l'école d'Arcens avec leurs enseignantes ont participé à une journée au « jardin clos » de Massas. Ils ont bénéficié des savoirs du murailleur, des associations Arcade et PHTVV pour apprendre comment étaient réalisés les murs d'enceinte en pierre sèche et l'historique du lieu.

Le samedi 8 juin, une trentaine de personnes ont assisté, dans la salle polyvalente, à la projection d'une vidéo sur le jardin en terrasses du « Pré Nouveau ». Le groupe s'est ensuite rendu sur le site. Plusieurs opérations sont prévues pour réhabiliter et faire vivre ce lieu.



**Le 22 juin** : Course cycloportive « l'Ardéchoise » : Tôt le matin, les bénévoles, certains depuis plus de vingt ans, étaient au rendez-vous pour accueillir et ravitailler les nombreux cyclistes, avec les victuailles et les produits du terroir.





**Le 28 juin** : Le « Raid VTT des Monts d'Ardèche » : Pour la 4<sup>ème</sup> fois, Monsieur le Maire a donné le départ aux 200 sportifs qui sont partis du camping d'Arcens pour un périple d'une vingtaine de kilomètres, sous un soleil de plomb.

Tout au long du parcours, de nombreux bénévoles d'Arcens, ont encouragé et ravitaillé en eau les vététistes. A leur arrivée, une remise de maillots a été faite aux vainqueurs, catégories hommes et femmes, et une collation, très appréciée, a été servie à l'ensemble des participants.



**Le 13 & 14 Juillet** : Exposition photos au club des « Bons Vivants » : Monsieur le Président, Guy Reynaud et les membres de son association ont exposé leurs travaux photo : paysages, fleurs, portraits et reportage sur « l'Ardechoise »



**20 & 21 Juillet** : La fête annuelle d'Arcens a été organisée par le Comité des Fêtes avec ses nombreux bénévoles qui ont assuré le fonctionnement de la buvette et de la restauration. A cette occasion une paëlla géante préparée par M. .... a été servie le samedi midi. Le vide grenier, le concours de pétanque, les manèges, les autos tamponneuses, les chansons de Mister'Smile, la démonstration de créations sur sable, la bonne musique de la sono ..., ont composé ces deux journées et conquis petits et grands. La fête s'est achevée le dimanche par un beau feu d'artifice.



**23 Juillet** : Les balades du mardi, organisés par l'Association les Chemins Oubliés de Saint Martin de Valamas, ont mobilisé une vingtaine de randonneurs, qui se sont donné rendez-vous place de la mairie à Arcens pour un départ à 9 heures. C'est sous un soleil éclatant que les marcheurs ont parcouru 13,5 km avec un dénivelé de 415 m, en passant par Reygoux, Lachamp, les Hauches, Mons. Le repas était tiré du sac. Le retour s'est effectué dans l'après-midi place de la mairie.





## **Travaux en cours**

La route départementale 237 qui traverse le village d'Arcens, est en travaux jusqu'à la fin du mois d'Octobre 2019, « rénovation des réseaux humides »

## **ETAT CIVIL**

**Pacs** : Le 8 Juin 2019, Monsieur Alexandre MERCIER et Madame Nadège TALARON se sont dit oui devant Monsieur le Maire.

## **Naissances :**

Le 18 juin est né Pablo MERCIER, pour la plus grande joie de sa sœur Syara et de ses parents Alexandre MERCIER et Nadège TALLARON. Félicitations à cette jeune famille.



## **Décès :**

Madame Imbert Régina, 94 ans

## **Dates à retenir**

2 Aout, concours de pétanque organisé par L'association ACCA (inscription au stade)

8 Aout, 20h soirée animation autour du « jardin clos » et du volcanisme local, avec la projection d'un film d'Haroun Tazieff

6 Septembre, Conseil municipal

# La prévention des incendies

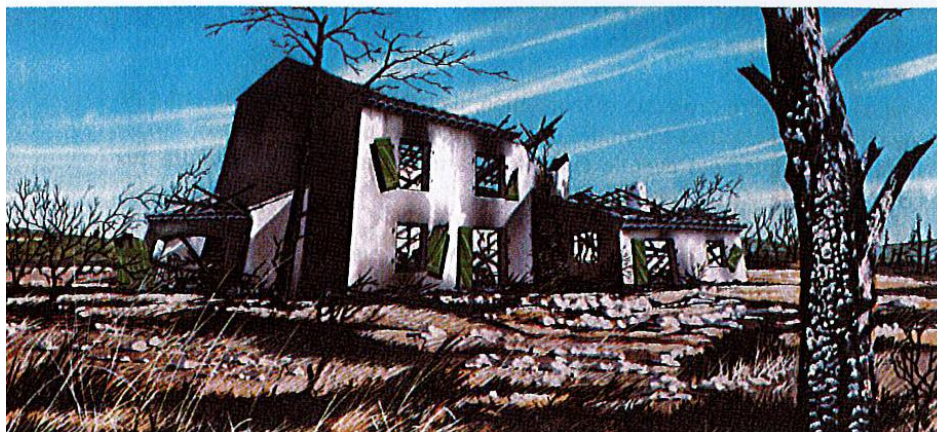
## ► Quelques règles et conseils sur le débroussaillage

### Le débroussaillage

Le débroussaillage autour des habitations est **obligatoire** depuis 1985. « Débroussailler » consiste à **supprimer la végétation basse** (herbacée ou buissonnante) qui peut se développer sur votre terrain. Un élagage (suppression de branches basses) des arbres est également à réaliser sur une hauteur de 2 mètres. Cette action permet avant tout de diminuer la puissance du feu et d'améliorer notamment la protection de vos proches et de vos biens si un incendie de forêt ou de lande vient à menacer votre propriété.

D'autre part, lorsque votre propriété est correctement débroussaillée, les risques de propagation du feu sont limités et l'intervention des services de secours, facilitée.

***Débroussailliez  
à temps...***



***Débroussailliez  
avant !***

Vous devez débroussailler de façon permanente dans un rayon de **50 mètres autour de votre habitation**, y compris au-delà des limites de votre propriété si votre voie n'est pas soumise à cette obligation réglementaire (notamment s'il ne dispose d'aucune habitation ou installation sur son terrain) ainsi que sur une **largeur de 2 mètres part et d'autre des chemins privés** la desservant.

Si votre terrain est situé dans une **zone urbaine** (zone U définie dans un<sup>o</sup> POS ou PLU), vous devez débroussailler **la totalité** de celui-ci, même si aucune installation n'y trouve.





## Des résultats encourageants !



La mise en place de nouveaux outils pour faciliter le geste du tri, l'ouverture de la déchèterie 49 h par semaine a permis d'améliorer considérablement les résultats de la collecte des déchets ménagers, voici les chiffres du 1<sup>er</sup> trimestre (comparé au 1<sup>er</sup> trimestre 2018) :

	1 <sup>er</sup> trimestre 2018	1 <sup>er</sup> trimestre 2019	Écart	%
Ordures Ménagères Résiduelles	621,62 T	439,84 T	181,78 T	- 29 %
Fibreux	40,70 T	82,41 T	41,71 T	+ 102 %
Non fibreux	14,98 T	32,35 T	17,37 T	+ 115 %
Verre	75,32 T	96,29 T	20,97 T	+ 27 %
Déchèterie	425 T	516 T	91 T	+ 21 %

La baisse des Ordures Ménagères Résiduelles cumulée avec le bon résultat financier de notre projet entraîne une baisse du coût global pour l'année 2019. Le Comité Syndical a donc décidé de baisser la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, celle-ci passera de 14,45 % à 13,70 %.

### Il est urgent d'agir – Trions plus, trions mieux

#### À recycler NON FIBREUX

COÛT 363€/tonne

**NOUVEAU**  
TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

BRQUES ALIMENTAIRES

BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

EMBALLAGES EN MÉTAL

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE  
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

#### À recycler VERRE

COÛT 2€/tonne

BOUTEILLES EN VERRE

POTS ET BOCAUX EN VERRE

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE  
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

#### À recycler FIBREUX

COÛT 115€/tonne

EMBALLAGES EN CARTONNETTE

JOURNAUX, MAGAZINES ET CATALOGUES

COURRIERS, LETTRES ET AUTRES PAPIERS

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE  
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

#### Ordures Ménagères Résiduelles après tri

**DÉPÔT AU SOL INTERDIT**  
Les déchets des commerces doivent être déposés séparément dans le récipient de la collecte.

COÛT 420€/tonne

Uniquement sac fermé de 30 litres maximum

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE  
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

#### Quelques conseils pour les non fibreux :

- Ne pas imbriquer les emballages les uns dans les autres.
- Ne pas jeter en sac : pour que ces déchets puissent être triés il faut qu'ils soient en vrac.